

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
LE 12 JUIN 2025

Présents : M. BONNET, Président, Mme MATHIEU, vice-présidente, Mmes ANGLEYS, BOIS, BOURGEOIS, CARBONE, SPALANZANI, Mrs BOIS, MICHALINA.

Pouvoirs : Mme DESCHARRIERES (donne pouvoir à ANGLEYS), Mme HALLÉ (donne pouvoir à Mme MATHIEU).

Absent(e)s : Mmes BRULEBOIS-VIOTTO, HEILLIETTE, HERA, LE BARRILLEC, THENOZ, M. PISON

Secrétaire de séance : Anna GUGLIELMI DUMEE

Le procès-verbal du 24 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. A la demande des membres du CCAS, la numérotation de l'ordre du jour a été modifiée.

Délibération n°01 – BUDGET CCAS – Exercice 2025 – Prêt d'honneur

Une demande d'un prêt d'honneur de 1000 € a été sollicité par l'assistante sociale de Villard Bonnot, pour permettre à Madame BS de régler sa facture du garage suite à la panne de son véhicule.

Ce prêt sera remboursable sur 12 mois à compter de septembre 2025. Une convention administrative de prêt a été établie entre le CCAS et Madame BS.

Le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Délibération n°02 – BUDGET CCAS 2025 – Décision Modificative N° 1

Dominique Bonnet laisse la parole à Stéphane ROUX du service finances, qui présente les modifications apportées au budget.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1500 €.

- 500 € correspondant à l'accompagnement de la modification du paramétrage du logiciel, pour le portage de repas.
- 800 € pour le prêt d'honneur
- 1 000 € sur la ligne des bons alimentaires

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 800 €.

- 800 € Prêt d'honneur.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuvent la Décision Modificative n°1 du C.C.A.S pour l'année 2025.

Délibération n°03 – Convention de partenariat pour les sorties cinéma

Il est proposé au CCAS de Biviers une convention de partenariat pour établir une répartition des frais de transport du bus qui transporte les seniors de Biviers et Montbonnot, au cinéma ARAGON à Villard Bonnot.

Il sera facturé au CCAS de Biviers une participation correspondant au tiers de la facture émise par le transporteur. Le nombre de participants pour Biviers sera de 15 maximum.

La convention prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2025 pour la durée du marché avec le transporteur soit jusqu'au 17 février 2029.

Après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuvent cette délibération.

Délibération n°04 : Participation financière au cours d'anglais et signature d'une convention avec Profession Sport Culture 38

Marie-Béatrice MATHIEU, vice-présidente du CCAS, informe de la reprise des cours d'anglais destinés aux seniors à partir du 19 septembre 2025. Deux niveaux sont proposés :

1. Débutants
2. Confirmés

La participation pour la saison 2025/2026 sera de 150 €.

Il conviendra de renouveler la convention de mise à disposition avec profession sport culture 38 pour la période de septembre 2025 à juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Délibération n°05 : Participation financière aux cours de couture et signature d'une convention avec Profession Sport Culture 38

Marie-Béatrice MATHIEU, vice-présidente, informe de la reprise des cours de couture à partir de septembre 2025 et jusqu'au mois de juin 2026.

Il est proposé 4 cours, un le mardi soir et 3 le jeudi ;

Les habitants de la commune sont prioritaires. Pour les extérieurs, il sera appliqué 15% supplémentaires.

COURS DE COUTURE SAISON 2025/2026 TARIFICATION

JOUR	HORAIRES	Tarif Montbonnot		Tarif hors Montbonnot	
		Temps-plein	mi-temps (1 cours sur 2)	temps plein	mi-temps (1 cours sur 2)
Mardi	18h00/20h30	240,00 €	122,00 €	276,00 €	140,30 €
JEUDI	8H30/10H30	203,00 €	103,00 €	233,45 €	118,45 €
	11H00/13H00	203,00 €	103,00 €	233,45 €	118,45 €
	13H30/15H30	203,00 €	103,00 €	233,45 €	118,45 €

Le paiement pourra s'effectuer en deux fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Délibération n°05 : Correction grille du Quotient familial du portage repas

Marie-Béatrice MATHIEU, vice-présidente du CCAS, rappelle la délibération N°01 en date du 24 avril 2025, dont l'objet était l'actualisation du quotient familial et règlement intérieur du portage repas.

La grille de quotient qui était annexée à cette délibération comporte des petites erreurs. C'est pourquoi il convient de la corriger.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Fin de séance : 19h

La Secrétaire,
Anna GUGLIELMI DUMEE



Le Président du CCAS,
Dominique BONNET

